



PASSEPORT
MAIRIE DE DRAVEIL
SERVICE DES AFFAIRES GENERALES

01 69 52 78 79 / 01 69 52 78 95 / 01 69 52 78 94

Demande de PASSEPORT – Renouvellement ou Modification d'Etat Civil
Présence du DEMANDEUR MAJEUR ou MINEUR **OBLIGATOIRE**

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITES
(originaux + photocopies + timbres + photos)

HORAIRES : 8 h 40 – 11 h // 13 h 40 – 16h40

FERME les mercredis et samedis APRES-MIDI

Bénéficiaire

Le demandeur doit être de nationalité française.

A noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents.

Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.

Instruction de la demande

Le demandeur doit déposer, en personne, sa demande de passeport au moyen d'un formulaire, remis uniquement sur place.

L'usager peut se rendre dans n'importe quelle commune de France équipée d'un dispositif de recueil permettant l'enregistrement des demandes de passeport.

La demande et le retrait du passeport s'effectuent dans la même mairie.

Les ressortissants vivant à l'étranger doivent s'adresser au Consulat.

**FOURNIR LES ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES
DES DOCUMENTS CI-DESSOUS**

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT
<u>2 photographies d'identité identiques</u> , récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm), date de prise de vue inférieure à 6 mois <u>sans lunettes</u> et <u>ne pas sourire</u>	<u>2 photographies d'identité identiques</u> , récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35 mm x 45 mm), date de prise de vue inférieure à 6 mois <u>sans lunettes</u> et <u>ne pas sourire</u>
<u>Justificatif de domicile ou de résidence de moins de 3 mois au nom du demandeur</u> Quittance de loyer, EDF, Avis d'Imposition... <u>OU</u> <u>Justificatif de domicile ou de résidence de l'hébergeant + Attestation de l'hébergeant + Carte d'Identité de l'hébergeant</u>	<u>Justificatif de domicile ou de résidence de moins de 3 mois au nom du demandeur</u> Quittance de loyer, EDF, Avis d'Imposition... <u>OU</u> <u>Justificatif de domicile ou de résidence de l'hébergeant + Attestation de l'hébergeant + Carte d'Identité de l'hébergeant</u>
<u>Carte Nationale d'Identité en cours de validité</u> (si le demandeur en possède une) + Pour les <u>MINEURS, Carte Nationale d'Identité du parent présent</u>	<u>Ancien passeport + Carte Nationale d'Identité</u> Déclaration de <u>PERTE</u> ou <u>VOL</u> Pour les <u>MINEURS, Carte Nationale d'Identité du parent présent</u>
<u>Justificatif de nationalité française</u> sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France	<u>Justificatif de nationalité française</u> sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France
<u>Justificatif d'Etat Civil :</u> <u>Une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois</u> si le demandeur ne possède pas de titre sécurisé (carte d'identité plastifiée en cours de validité ou expirée depuis moins de 2 ans).	<u>Justificatif d'Etat Civil :</u> <u>Une copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois</u> si le demandeur ne possède pas de titre sécurisé (carte d'identité plastifiée en cours de validité ou expirée depuis moins de 2 ans ou un passeport électronique ou biométrique).
<u>Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un deuxième nom</u> (nom d'époux, nom de l'autre parent) Acte de Décès, Jugement de Divorce	<u>Autres pièces à fournir en cas d'utilisation d'un deuxième nom</u> (nom d'époux, nom de l'autre parent) Acte de Décès, Jugement de Divorce
	Carte Nationale d'Identité

COÛT (en timbres fiscaux)

Si vous fournissez des photos	Si la photo est réalisée en mairie via la « station »
MAJEUR	
86 euros	89 euros
MINEUR	
42 euros pour les personnes de 15 à 18 ans 17 euros pour les personnes de moins de 15 ans	45 euros pour les personnes de 15 à 18 ans 20 euros pour les moins de 15 ans <u>Les photos ne sont réalisées que pour les enfants de plus de 6 ans</u>

A savoir : le timbre fiscal peut être acheté dans un bureau de tabac, dans une trésorerie, dans un service des impôts des entreprises (SIE) (anciennement recettes des impôts).

Dans certains cas, le renouvellement du passeport peut se faire gratuitement.

Durée de validité

10 ans pour les **Majeurs**

5 ans pour les **Mineurs**

Remise du passeport

Le passeport est remis personnellement au demandeur au lieu du dépôt du dossier.

Le demandeur signe le passeport en présence de l'agent qui le lui remet.

Lors du renouvellement, le nouveau passeport est remis **contre restitution de l'ancien**.

L'ancien passeport peut être conservé lorsqu'il comporte un visa en cours de validité et ce pour la validité du visa.

Le passeport enfant sera remis au parent qui aura fait et signé la demande, accompagné de l'enfant agé de 6 ans et plus.

Délais d'obtention

Variables selon le lieu géographique de la demande.

A noter : la fabrication centralisée des passeports exclut toute délivrance immédiate du titre.